



LE 8 MARS 2018 : TOUTES et TOUS MOBILISE-ES !

Il n'est jamais inutile de le rappeler, le 8 mars ce n'est pas la « journée de La Femme », prétexte à leur offrir des fleurs ou des bons cadeaux pour du maquillage voire de l'électroménager...**c'est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes.**

Mémoire des luttes féministes, cette journée existe depuis 1910 et est chaque année l'occasion d'un bilan. Elle est aujourd'hui l'occasion de rappeler que **les combats des femmes pour l'égalité sont toujours indispensables.**

Ainsi, les femmes en France sont toujours payées 26% de moins que les hommes en 2018. **Comme si elles arrêtaient tous les jours d'être payées à 15h40 !**

Les injustices et les violences dont elles sont les victimes perdurent, partout dans le monde, dans la société française, **et oui, jusque dans notre ministère qui se voudrait pourtant irréprochable.**

LES CONSTATS AU SEIN DE NOTRE MINISTERE SONT ACCABLANTS :

❖ **Sexisme et violences sexuelles : les femmes en font les frais, la hiérarchie se tait**

Dans le cadre de la campagne menée contre les violences sexistes et sexuelles, nos organisations syndicales ont récemment restitué les résultats du questionnaire¹ visant à donner la parole aux femmes du ministère sur ce sujet. Ceux-ci sont édifiants, et traduisent le fait que le sexisme est endémique à tous les niveaux au sein du ministère, et que les situations de violences sexuelles existent, parfois dans une bienveillante impunité.

Un grand nombre de femmes ont répondu, accompagnant quelquefois leurs réponses de témoignages circonstanciés dont certains révèlent des faits d'une extrême gravité.

Face à ce constat, les mesures de prévention et de prise en charge des victimes par notre administration sont jusqu'à présent insuffisantes, quand elles ne sont pas tout simplement inexistantes.

❖ **Des inégalités salariales injustifiables**

Cela faisait plusieurs années que nos organisations syndicales réclamaient des chiffres sur la situation comparée des rémunérations des femmes et des hommes au sein du ministère.

Ils nous ont enfin été partiellement communiqués au mois de janvier 2018 par le biais du bilan social 2016, et révèlent des écarts en matière de rémunération variable inadmissibles !

Ainsi, **les femmes perçoivent des rémunérations accessoires (primes) bien plus faibles que celles des hommes.** Tous postes confondus, les femmes gagnent en moyenne :

- 28% de moins que les hommes dans les DIRECCTE hors Ile-de-France ;
- 18% de moins que les hommes à la DIRECCTE d'Ile-de-France ;
- 23% de moins que les hommes en administration centrale.

❖ **Une évolution et un déroulement de carrière ralentis**

¹ Les résultats sont publiés sur les sites internet de nos syndicats respectifs (<http://cgt-tefp.fr/wp-content/uploads/2018/02/RESULTATS-QUESTIONNAIRE.pdf> ; <https://www.cnt-tas.org/contact/> ; <http://www.sud-travail-affaires-sociales.org/spip.php?article843>)

Plus on monte dans la hiérarchie, plus les postes d'encadrement supérieur sont majoritairement occupés par des hommes, alors que les emplois de catégorie C sont occupés à 85% par des femmes.

Le ratio d'agent.es promu.es est également défavorable aux femmes de façon récurrente. Et lorsque nos organisations syndicales l'ont récemment fait remarquer au DRH, celui-ci nous a gentiment répondu que « *seules les compétences étaient entrées en ligne de compte* ». Ce qui veut dire, mesdames... que vous êtes tout simplement moins douées que vos collègues masculins !

Quant aux emplois à temps partiel et aux emplois précaires de non titulaires, ils sont également dans l'immense majorité des cas occupés par des femmes

❖ **Les attaques de l'administration se multiplient et impactent principalement les femmes**

Ainsi, en Ile-de-France, où les douze jours enfant malade crédités sur la badgeuse en totalité depuis des années par usage ont été brusquement réduits à six, sous prétexte d'un nouveau paramétrage de la badgeuse. Les congés des vacataires ont, quant à eux, été réduits à 2 jours par mois au lieu de 2,5 jours - avant qu'une intervention syndicale permette de revenir sur ce projet, lamentable et de surcroît illégal.

Plus que jamais, nous devons nous unir et riposter pour défendre les droits des femmes. NOUS EXIGEONS :

❖ **La suppression de tous les écarts de salaires**

Et cela tombe bien, Madame Pénicaut l'appelait d'ailleurs récemment de ses vœux, déclarant au JDD « *nous voulons réaliser le rattrapage salarial femmes-hommes* » (JDD, 20 janvier 2018). **Nous attendons vos propositions pour rétablir l'égalité dans le ministère que vous dirigez Madame la Ministre !**

Nous demandons à ce que ces mesures de rattrapage prennent en compte la revalorisation des pensions de retraite des agentes concernées.

❖ **Une revalorisation de la grille indiciaire des catégories C et la titularisation des vacataires**

Cette grille ne permet aucune évolution salariale digne de ce nom aux agent.es. Par ailleurs, l'absence de recrutement de titulaires sur ces postes est tant bien que mal palliée par le recrutement de vacataires précaires.

❖ **Un aménagement des postes de travail des agentes à temps partiel**

Des mesures doivent être prises pour adapter l'organisation du travail à leur temps de travail.

❖ **Enfin, une véritable politique de prévention des agissements sexistes et des violences sexuelle**

Il a fallu cent ans pour effacer les discriminations les plus criantes entre les hommes et les femmes, mais qu'attend-on pour abroger celles qui restent ?

Benoîte Groult - Extrait de Ainsi soit-elle – 1975

C'est pourquoi nous appelons les agent.es du ministère à participer aux actions et manifestations organisées, et notamment par la grève